

Mise jour au sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 1 avril 2024

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

SITUATION ACTUELLE

Le 31 janvier dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de l'IAHP dans un établissement de l'Ontario. La zone de contrôle primaire (ZCP) autour du site concerné a officiellement été révoquée par l'ACIA en date du 27 mars 2024.

Il y a présentement 14 cas actifs d'IAHP au pays, ce qui affecte 11 millions d'oiseaux. Les détails sur les établissements situés dans les autres provinces se trouvent [ici](#). L'IAHP a été détectée dans 7 troupeaux de volailles aux États-Unis d'Amérique depuis les 30 derniers jours. Les détails peuvent être trouvés [ici](#).

Bien qu'il n'y ait aucun cas actif en Ontario présentement, les producteurs sont invités à suivre les mesures de biosécurité renforcées (présentées [ici](#)).

Comme nous sommes aux portes du printemps et de la période des semences, il est extrêmement important que tous ceux impliqués dans le milieu agricole en Ontario veillent à minimiser le risque d'introduction de matières fécales provenant d'oiseaux sauvages dans les exploitations avicoles. Le virus de l'influenza aviaire (IA) peut survivre pendant de longues périodes dans l'environnement, en particulier par temps frais. Il est important de réaliser que les équipements de labourage et de plantation vont toucher chaque centimètre carré des champs susceptibles d'avoir été contaminés par des oiseaux sauvages. L'eau, le sol humide et les excréments peuvent être contaminés par l'IA et le risque peut perdurer après le départ des oiseaux migrateurs. La terre et les excréments d'oiseaux sauvages peuvent coller aux pneus et au châssis des véhicules, y compris les équipements agricoles et les véhicules tout-terrain (VTT), et se propager facilement à d'autres endroits.

Suivez ces directives pour aider à atténuer le risque de propagation du virus :

- Lavez les véhicules entre les fermes, en portant une attention particulière aux pneus et aux ouvertures de roues des véhicules.
- Pour les chaussures, enlevez d'abord la boue et les matières organiques évidentes, puis frottez les bottes, surtout la semelle, avec une brosse et un tuyau. Veillez à ce que le temps



de contact et les concentrations des désinfectants commerciaux soient adéquats - assurez-vous de lire et de respecter l'étiquette!

- Nettoyez tout le matériel utilisé sur la ferme qui pourrait être contaminé.
- Les équipements de plantation et de travail du sol doivent être tenus à l'écart des poulaillers et des allées desservant les installations de volailles. Évitez de contaminer le sol près des poulaillers.
- Dans la mesure du possible, évitez de conduire près des poulaillers abritant des oiseaux vivants. Sinon, conduisez lentement pour minimiser la poussière.
- Évitez de vous stationner près des ventilateurs d'extraction et des entrées d'air, sauf si cela est nécessaire pour le chargement ou le déchargement.
- Conservez des registres indiquant qui a été sur la ferme et où/quand l'équipement et les véhicules ont circulé.
- Après avoir utilisé l'équipement, prendre une douche et changer de vêtements et de bottes avant d'entrer dans un poulailler.
- Si possible, fermez les rideaux du côté du poulailler qui fait face à un champ en cours de labourage, en particulier par temps sec et/ou venteux, afin de réduire le risque de projection de particules virales dans le poulailler.

À titre de rappel, si vos oiseaux présentent des signes de maladie, appelez immédiatement votre vétérinaire et avisez votre office.

VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez visiter le site Web du [FBCC](#) et vous inscrire aux alertes de maladies.

